

Métro

16

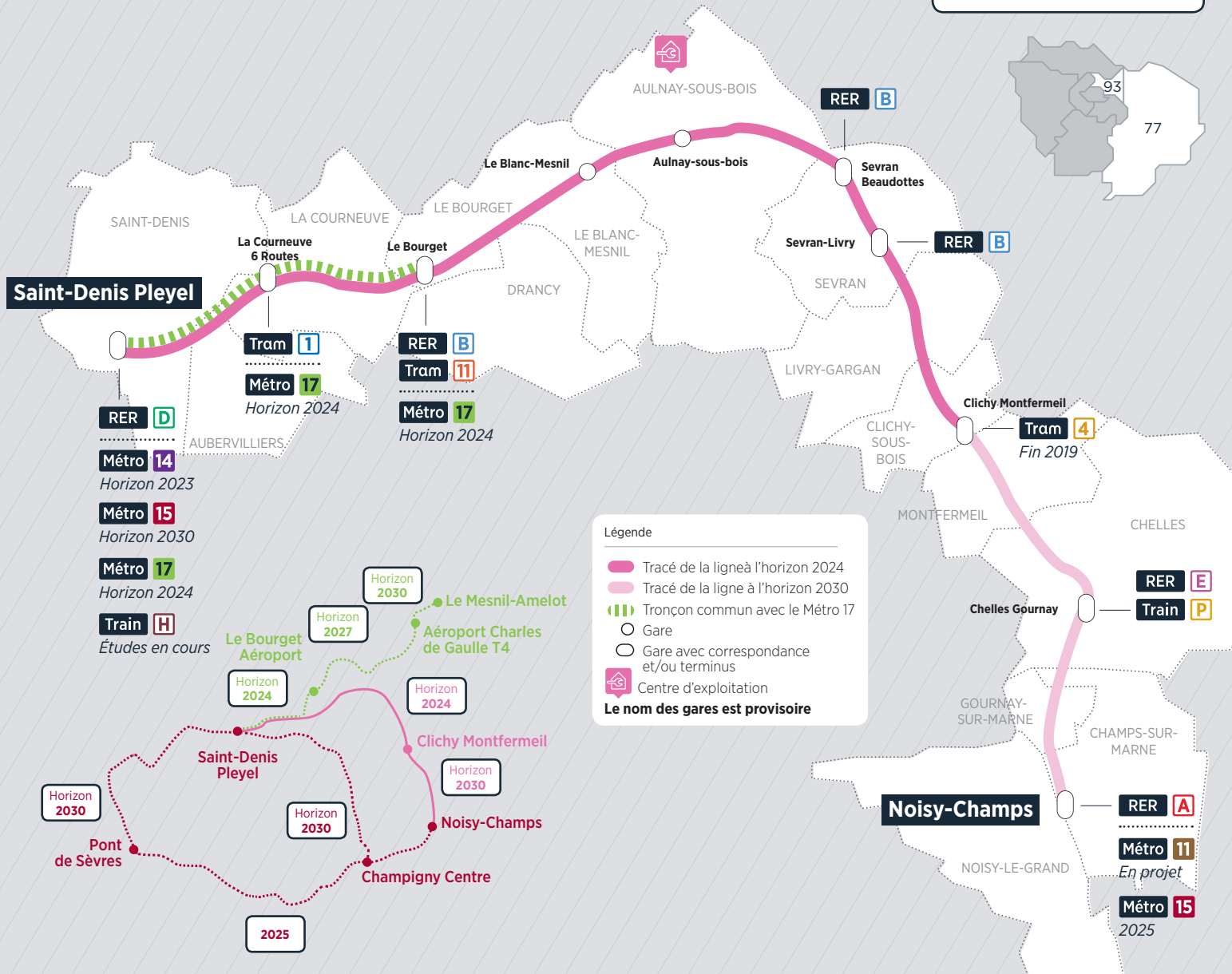
NOUVELLE LIGNE Saint-Denis Pleyel > Noisy-Champs

Le Métro 16 reliera Saint-Denis Pleyel (93) à Noisy-Champs (77 et 93) en passant par Le Bourget, avec un tronç commun avec le Métro 17 de Saint-Denis Pleyel au Bourget. La ligne sera réalisée en deux phases : la première de Saint-Denis Pleyel à Clichy Montfermeil, la seconde de Clichy Montfermeil à Noisy-Champs.

Cette nouvelle ligne entièrement automatique contribuera au désenclavement de l'est de la Seine-Saint-Denis et permettra une liaison directe vers les pôles du Bourget et de la Plaine Saint-Denis. Sur les trajets de banlieue à banlieue, les gains de temps seront considérables.

En travaux

Mise en service
Horizons **2024-2030**



Légende

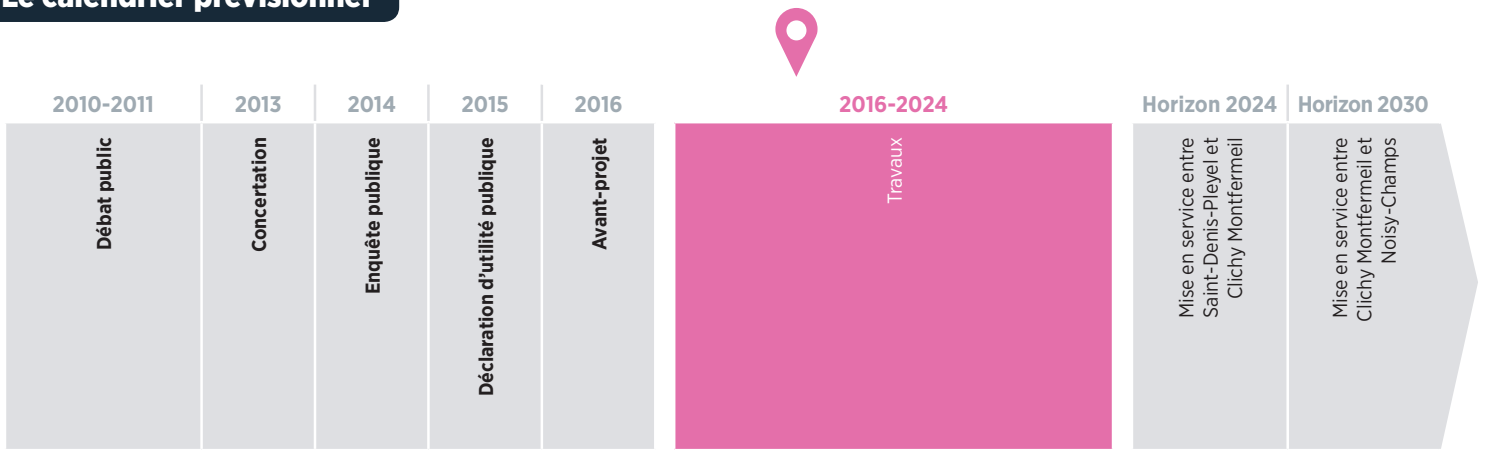
- Tracé de la ligne à l'horizon 2024
- Tracé de la ligne à l'horizon 2030
- Tronçon commun avec le Métro 17
- Gare
- Gare avec correspondance et/ou terminus
- Centre d'exploitation

Le nom des gares est provisoire

Chiffres-clés

775 000 habitants desservis	29 km de voies environ	26 min entre Saint-Denis Pleyel et Noisy-Champs	5,5 km de tronç commun avec le Métro 17
200 000 voyageurs quotidiens sur la ligne (horizon 2023)	9 nouvelles gares	3 à 4 min entre chaque métro en heures de pointe le matin	2 min entre chaque métro en heures de pointe le matin à terme sur le tronç commun avec le Métro 17

Le calendrier prévisionnel



Le Métro 16 en bref

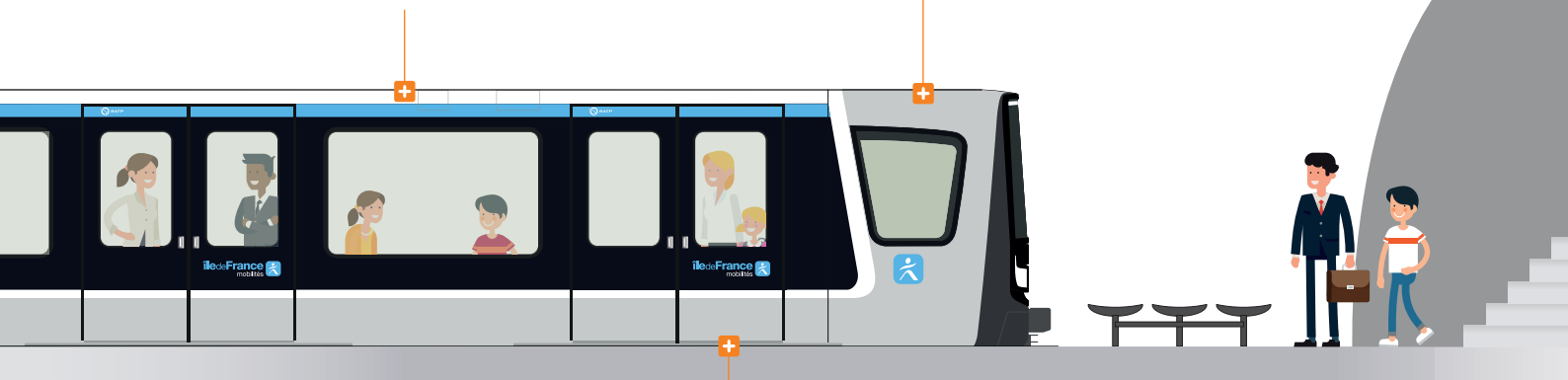


1 centre d'exploitation partagé avec le Métro 17

Alimentation électrique
avec récupération d'énergie au freinage

Vitesse maximale de **110 km/h**

Vitesse commerciale moyenne d'environ **65 km/h**



Nouveau matériel roulant

- + 500 voyageurs par train
- + 2,80 m de largeur environ
- + 54 m de longueur pour 3 voitures

Le financement et les acteurs du projet

L'INFRASTRUCTURE

SGP 100 %

LES MÉTROS

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS 100 %

L'EXPLOITATION

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS 100 %

soit **3 590 millions d'euros**

(valeur 2012)

Le maître d'ouvrage du projet est la **Société du Grand Paris**.

Île-de-France Mobilités, autorité de la mobilité durable en Île-de-France :

- veille à la qualité du maillage du nouveau réseau (correspondances et gares),
- pilote la coordination des études d'interconnexions ferroviaires,
- étudie l'évolution du réseau de bus en lien avec les collectivités,
- veille à la bonne prise en compte des politiques d'Île-de-France Mobilités dans le projet pour garantir une bonne exploitation future,
- finance l'exploitation.